

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit**Nom du produit** AIM® EC HERBICIDE**Autres moyens d'identification****Code du produit** 50001765**Nature chimique** Mélange**Numéro d'enregistrement de produit** PCP #28573**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation****Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur****Fabricant**

FMC of Canada Ltd
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**Cancérogénicité** : Catégorie 2**Risque d'aspiration** : Catégorie 1

AIM® EC HERBICIDE

Version 1.9 Date de révision: 10/06/2022 Numéro de la FDS: 50001765 Date de dernière parution: 05/01/2019
 Date de la première parution: 05/01/2019

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
 P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
 P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.
 P331 Ne PAS faire vomir.

Entreposage:
 P405 Garder sous clef.

Élimination:
 P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.	Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	$\geq 60 - < 80$ *
carfentrazone-ethyl	carfentrazone-ethyl	128639-02-1	21.9
butan-1-ol	butan-1-ol	71-36-3	$\geq 1 - < 5$ *
4-hydroxy-4-methylpentan-2-one	4-hydroxy-4-methylpentan-2-	123-42-2	$\geq 0.1 - < 1$ *

AIM® EC HERBICIDE

Version 1.9	Date de révision: 10/06/2022	Numéro de la FDS: 50001765	Date de dernière parution: 05/01/2019 Date de la première parution: 05/01/2019
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

	one		
--	-----	--	--

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- | | | |
|--|---|---|
| Conseils généraux | : | S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| En cas d'inhalation | : | Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Maintenir les voies respiratoires dégagées.
NE PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |
| Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés | : | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer. |
| Avis aux médecins | : | Traiter de façon symptomatique. |

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | | |
|--|---|---|
| Moyen d'extinction approprié | : | Poudre chimique, CO ₂ , eau pulvérisée ou mousse ordinaire. |
| Moyens d'extinction inadéquats | : | Jet d'eau à grand débit |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO _x) |

AIM® EC HERBICIDE

Version 1.9	Date de révision: 10/06/2022	Numéro de la FDS: 50001765	Date de dernière parution: 05/01/2019 Date de la première parution: 05/01/2019
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Composés chlorés
Composés de fluor
Cyanure d'hydrogène
Chlorure d'hydrogène

- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

AIM® EC HERBICIDE

Version 1.9	Date de révision: 10/06/2022	Numéro de la FDS: 50001765	Date de dernière parution: 05/01/2019 Date de la première parution: 05/01/2019
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- Éviter la formation d'aérosols.
 - Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
 - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
 - Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
 - Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres :
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
 - Défense de fumer.
 - Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 - Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 - Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 - Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage :
- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (pétroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m ³ (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m ³	ACGIH
butan-1-ol	71-36-3	TWA	20 ppm 60 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	15 ppm	CA BC OEL
		C	30 ppm	CA BC OEL
		P	50 ppm 152 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
4-hydroxy-4-méthylpentan-2-one	123-42-2	TWA	50 ppm 238 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm	CA QC OEL

AIM® EC HERBICIDE

Version 1.9 Date de révision: 10/06/2022 Numéro de la FDS: 50001765 Date de dernière parution: 05/01/2019
 Date de la première parution: 05/01/2019

		238 mg/m3	
	TWA	50 ppm	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains
 Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
 Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
 Porter un équipement de protection adéquat.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
 Ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : brun, orange

Odeur : aromatique

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



AIM® EC HERBICIDE

Version 1.9	Date de révision: 10/06/2022	Numéro de la FDS: 50001765	Date de dernière parution: 05/01/2019 Date de la première parution: 05/01/2019
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

pH	:	5.3 Concentration: 10 g/l
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	75.6 °C Méthode: vase clos
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	9 lb/gal
Solubilité Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dan-	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

gereuses	selon les indications. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Sans objet

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 4,077 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 6.31 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce	: Lapin
Résultat	: irritation légère
Remarques	: Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat	: irritation légère
Remarques	: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat	: Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
----------	---

Version 1.9	Date de révision: 10/06/2022	Numéro de la FDS: 50001765	Date de dernière parution: 05/01/2019 Date de la première parution: 05/01/2019
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: test de nutation inverse Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle osseuse Espèce: Rat Voie d'application: inhalation (vapeurs) Résultat: négatif

carfentrazone-ethyl:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: test de nutation inverse Résultat: négatif Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation métabolique: Activation métabolique Résultat: négatif Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Résultat: négatif

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation	: Pas de potentiel génotoxique
---	--------------------------------

butan-1-ol:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: test de mutation génique Méthode: Directives du test 476 de l'OECD Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Test du micronoyau Espèce: Souris Voie d'application: Oral(e) Méthode: Directives du test 474 de l'OECD Résultat: négatif

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: test de nutation inverse
-----------------------	--

AIM® EC HERBICIDE

Version 1.9	Date de révision: 10/06/2022	Numéro de la FDS: 50001765	Date de dernière parution: 05/01/2019 Date de la première parution: 05/01/2019
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule : Les données ne soutiennent pas le classement comme un
germinale - Évaluation mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**carfentrazone-ethyl:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude multi-générationnelle
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Ingestion
Fertilité: NOEL: 4,000 ppm
Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop- : Type d'essai: Développement embryofœtal
pement fœtal Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: NOEL: 600 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOEL: 150 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: NOEL: > 300 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique
- Évaluation sur la reproduction.

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral
Dose: 30, 100, 300, 1000mg/kg/bw
Durée d'un traitement unique: 45 d
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 300 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 300 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral
Dose: 100, 300, 1000mg/kg/day
Durée d'un traitement unique: 21 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 1,000 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: NOAEL: > 1,000 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral
Dose: 0, 100, 300, 800mg/kg/bw/day
Durée d'un traitement unique: 29 d
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 800 mg/kg p.c./jour
Embryotoxicité.: LOAEL: 300 mg/kg p.c./jour
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**carfentrazone-ethyl:**

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

butan-1-ol:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Organes cibles : Voies respiratoires
Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

Composants:**carfentrazone-ethyl:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 12 months

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 1000 ppm
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 days

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 1000 ppm
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 21 days

butan-1-ol:

Espèce : Rat
NOAEL : 1,500 mg/m³
Voie d'application : Inhalation

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 600 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral
Durée d'exposition : 13 weeks
Dose : 0, 25, 150, 600mg/kg bw/day
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : 300 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral
Durée d'exposition : 45 d
Dose : 30, 100, 300, 1000mg/kgbw
Méthode : Directives du test 422 de l'OECD

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1000 ppm
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 6 weeks
Dose : 50, 225, 1000 ppm

AIM® EC HERBICIDE

Version 1.9	Date de révision: 10/06/2022	Numéro de la FDS: 50001765	Date de dernière parution: 05/01/2019 Date de la première parution: 05/01/2019
----------------	---------------------------------	-------------------------------	---

Méthode : Directives du test 412 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Évaluation de l'exposition humaine**Composants:****Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Contact avec la peau : Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets neurologiques**Composants:****carfentrazone-ethyl:**

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations**Produit:**

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 0.89 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : LL50 (*Tetrahymena pyriformis*): 677.9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition de la croissance

carfentrazone-ethyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 1.6 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Anabaena flos-aquae* (Cyanobactéries)): 0.012 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (algues): 0.001 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (*Lemna gibba* (Lenticule bossue)): 0.0057 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l
Durée d'exposition: 28 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 0.22 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (*Eisenia fetida* (vers de terre)): > 820 mg/kg

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (*Anas platyrhynchos* (canard mallard)): > 5,620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Diététique

DL50 (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Diététique

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par contact

butan-1-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 1,376 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 1,328 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 225 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 225 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): 4.1 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Anabaena flos-aquae* (Cyanobactéries)): 225 mg/l
Durée d'exposition: 4 d

CE50 (Micro-organisme naturel): 4,390 mg/l
Durée d'exposition: 17 h

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oryzias latipes* (Killifish rouge-orange)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (*Selenastrum capricornutum*)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (*Selenastrum capricornutum*)): >= 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : LOEC (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

Persistance et dégradabilité**Composants:****Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 58.6 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: Directives du test 301F de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

carfentrazone-ethyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

butan-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Devrait être biodégradable

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directive d'essais 301A de l'OCDE

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.72
Méthode: QSAR

carfentrazone-ethyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons
Coefficient de bioconcentration (BCF): 176
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.36 (20 °C)

butan-1-ol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Pow: 1 (25 °C)

4-hydroxy-4-methylpentan-2-one:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.09
Méthode: QSAR

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

Mobilité dans le sol**Composants:****Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

carfentrazone-ethyl:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: La substance/le mélange et ses métabolites dans le sol peuvent être mobiles, mais n'ont pas été détectés dans une étude de lixiviation sur le terrain.

Koc: 866, log Koc: 2.93

Stabilité dans le sol :

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

No. UN	:	UN 3082
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Carfentrazone-ethyl)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Carfentrazone-ethyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Carfentrazone-ethyl)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Carfentrazone-ethyl)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui
Remarques : Afficher la marque « dangereux par inhalation » sur l'emballage conformément au TMD 4.23.

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : Solvant naphtha (petroleum), heavy arom.
butan-1-ol

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	:	Non en conformité avec les inventaires
DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes. ETHYL (RS)-2-CHLORO-3-{2-CHLORO-5-[4-(DIFLUOROMETHYL)-4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-YL]-4-FLUOROPHENYL}PROPIONATE
ENCS	:	Non en conformité avec les inventaires
ISHL	:	En conformité avec les inventaires
KECI	:	En conformité avec les inventaires
PICCS	:	Non en conformité avec les inventaires
IECSC	:	En conformité avec les inventaires
NZIoC	:	Non en conformité avec les inventaires
TECI	:	Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / P	:	Plafond

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

AIM® EC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 05/01/2019
1.9	10/06/2022	50001765	Date de la première parution: 05/01/2019

Fin de la fiche technique signalétique